

INDICATEUR PATRIMOINE NATUREL

Méthode « Naturalité du territoire »

Est décrit ci-après les éléments permettant d'appréhender l'élaboration par l'OEB de l'indicateur Naturalité accessible dans [l'Observatoire Local de l'Environnement](#).

Les sources de données :

- Cartographie des grands types de végétation (CGTV), Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), 2020 ; ces données et leur description sont accessibles via le [site du CBN Brest](#).
- Cartographie de différents périmètres (Bretagne, départements, EPCI), établies par l'OEB comme l'assemblage des communes issues de la BDTopo édition 2022 de l'IGN.
- Grille à maille carrée de 500m de côté, sur la base de la grille UTM 1km*1km de l'INPN.

Typologie

La typologie utilisée par l'OEB pour ces indicateurs est la suivante sur la base des classes de la CGTV (SELLIN V. (coord.) *et al.* 2021) :

- « végétations naturelles et semi naturelles » = toutes les classes de l'occupation du sol « Végétations naturelles et semi naturelles » (à l'exception de la classe « Champs d'algues marines ») et la classe « Rochers, falaises, sables littoraux ».

Métrique

Le concept de naturalité utilisé ici est fondé sur les travaux de Guetté (Guetté *et al.* 2018).

A) La CGTV est découpée selon la grille 500*500m.

B) Chaque maille de la grille est référencée par rapport à son appartenance à une des entités spatiales des périmètres utilisés (par exemple la maille xxx croise la commune yyy).

A noter : seule la partie bretonne des EPCI à cheval sur d'autres régions est prise en compte ; cette partie égale les communes bretonnes des EPCI.

C) Pour chaque maille est calculée le rapport entre la surface couverte en milieux naturels et semi naturels et la surface communale ;

surface communale = toutes les végétations *terrestres* augmentées d'une demi maille (1,75 ha) de « mer » si la commune est littorale ;

sont considérées comme végétations *terrestres* toutes les classes de la CGTV à l'exception des deux classes : « Champs d'algues marines » et « Milieu marin et estran non ou peu végétalisé ».

D) Pour chaque maille est calculé l'indice Mesh (Moser *et al.* 2007), indice de fragmentation spatiale, pour les milieux naturels et semi naturels.

- E) Pour chaque maille est calculé l'indice Hémérobie : gradation de l'anthropisation des milieux en 5 classes ; cotation 1 à 5, et selon la cotation du Conservatoire botanique national de Brest ; pourcentage surfacique des milieux concernés multiplié par leur coefficient d'hémérobie ; la somme étant divisés par la surface communale.
- F) Les trois indices sont normés de 0 à 1, puis sommés ; une fenêtre glissante à 1 maille est appliquée à chaque maille, et la moyenne des 9 mailles est associée à la maille centrale pour former l'indice de naturalité.
- G) La moyenne des mailles composant diverses entités spatiales (commune, EPCI...) est calculée.

Bibliographie citée

GUETTE A., CARRUTHERS-JONES J., GODET L. & ROBIN M. 2018. « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], document 856. URL : <https://journals.openedition.org/cybergeo/29140#toc>

SELLIN V. (coord.), AUGUIN Y., GARCIA O., GUILHAUMA G., HARDEGEN M., STUDERUS K., 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Région Bretagne : notice de la carte. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole / Parc naturel régional d'Armorique. Conservatoire botanique national de Brest, 124 p. + 2 annexes.